



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

—————
Séance Publique du 28 juin 2018
—————

Objet de la délibération

VISITES ET NAVETTES EN CALECHE ETE 2019

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2018.06.024

VISITES ET NAVETTES EN CALECHE ETE 2019

Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT

Depuis l'été 2013, une visite-découverte du centre-ville d'Hennebont en calèche a été mise en place. Cette activité estivale connaît un certain succès mais mérite d'être repensée afin d'attirer certes les visiteurs mais aussi les hennebontais.

Après échanges et sur proposition de Madame GOUEZ, nouvelle meneuse en charge du projet Cheval Territorial, il est proposé trois ballades pour cet été 2018 :

- Balade patrimoine commentée au pas du cheval, les mercredis et vendredis à 11h. Départ devant l'Office du Tourisme.
- Visite patrimoine avec pause dégustation de produits locaux (au niveau de l'espace jeux du au Bois du Duc sur le chemin de halage), le jeudi à 14h30. Départ devant l'Office du Tourisme.
- Balade initiation attelage avec possibilité de guider la calèche, mardis et mercredis à 14h30. Départ au Haras. Celle-ci consistera à présenter les chevaux de trait, à assister à la mise à l'attelage, à découvrir le métier de meneur et pour ceux qui le souhaitent, moyennant un supplément, devenir meneur pendant quelques minutes.

Les tarifs sont inchangés depuis le démarrage de l'activité en 2013 car ils sont attractifs et abordables pour les familles notamment. Il est proposé de maintenir les tarifs existants pour la balade patrimoine à savoir :

- Adulte et + 12 ans : 7,00 €.
- Tarif réduit (enfants de 3 à 12 ans, demandeurs d'emploi et étudiants) : 5,00 €.
- Famille (2 adultes et 2 enfants) : 22,00 €. (enfant supplémentaire : 3,00 € et gratuit pour les enfants de moins de 3 ans).

Pour les deux autres prestations, il est proposé d'augmenter les tarifs car l'activité dure plus longtemps et il y a une plus-value à savoir une dégustation de produits (qu'il faudra acheter ou négocier avec des producteurs locaux) et une possibilité de mener l'attelage.

Voici les tarifs proposés à la commission :

- Adulte et + 12 ans : 10,00 €.
- Tarif réduit (enfants de 3 à 12 ans, demandeurs d'emploi et étudiants) : 7,00 €.
- Famille (2 adultes et 2 enfants) : 30,00 €. (enfant supplémentaire : 4,00 € et gratuit pour les enfants de moins de 3 ans).

Un supplément de 2 € sera à ajouter à ce tarif pour les personnes désirant passer aux guides pendant la balade d'initiation à l'attelage.

Ces activités débuteront le 16 juillet pour se terminer le 24 août.

Des navettes estivales seront également proposées pour se rendre sur le marché le jeudi matin et sur le site des « Estivales ». Il est proposé de les rendre gratuite pour cette 1^{ère} année de fonctionnement afin de tester le produit.

La ville négocie avec la Sellor et l'IFCE la possibilité d'avoir accès aux deux voitures hippomobiles (12 places ou 20 places + PMR) car cela permettrait pour les 2 visites patrimoine d'augmenter la jauge de public à 20 places en appelant l'office de tourisme (qui gère cette année encore les réservations) 1h avant le départ, afin de connaître l'état des réservations et ainsi d'adapter la voiture à la demande.

Des visites patrimoine réalisées grâce à un guide conférencier auront également lieu cet été le dimanche matin à 11h à compter du 8 juillet et ce jusqu'au 29 août 2018 (sauf le 15 juillet). La visite qui se déroulera le week-end des Médiévales sera décalée à 14h et aura comme thème « Le Moyen-Age à Hennebont ». La gratuité instaurée depuis 2 ans a permis d'attirer plus de public. Il est donc proposé de maintenir cette gratuité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 juin 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 11 juin 2018,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le principe de ces visites,
- ➔ **APPROUVE** les tarifs des activités touristiques tels que mentionnés ci-dessus,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les conventions avec la SELLOR (mise à disposition d'un groom-guide éventuellement) et Lorient Bretagne Sud Tourisme (convention de billetterie) dans le cadre de ces activités.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,




André HARTEREAU